

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2023

Le 9 octobre de l'an 2023 à 20h, le Conseil Municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay, sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 9

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MOREL Jean Pierre, POUZIN Chantal, SENERCHIA Fabrice, SEYVET Sabine, VANARET Laurence.

Absent représenté :

MASSON Serge représenté par Mme POUZIN Chantal

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

19h30 - Présentation par Adrien GUIONNET du SIABH : Marathon de la Biodiversité

Le SIABH a répondu en ce début d'année à un appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC sur la biodiversité intitulé "Marathon de la Biodiversité". Le projet du SIABH consiste à créer des haies sur les espaces agricoles, espaces publics (parcelles communales) et créer des mares. Tout ceci autour des cours d'eau du bassin versant de l'Herbasse dans une limite de 750 mètre de part et d'autre. L'objectif du SIABH est de faire 21 km de haies et 21 mares en 3 ans. Ce projet démarre en septembre 2023 et sera réalisé en interne par les équipes techniques du SIABH.

L'Agence de l'Eau a validé le projet du SIABH courant juillet avec une mention "coup de coeur".

En plus d'améliorer et préserver la biodiversité sur notre territoire, la création de haies et de mares ou noues participent au ralentissement du ruissellement lors des fortes pluies, à l'infiltration de l'eau dans le sol , ... Ceci est important pour notre territoire pour réduire le risque inondation (ralentissement des crues) et préserver nos nappes.

Le SIABH a déjà identifié et travaillé sommairement sur 12 km de haies réalisables et sur 35 sites possibles de mares.

Différents types de haies (basse, ondulé, brise vent, haie sèche en test)

Le SIABH vous sollicite pour savoir si votre commune serait intéressée par un ou plusieurs projet(s) de création de haies et de mares sur des parcelles communales. Il faut savoir que le SIABH prend en charge la totalité du coût des travaux avec un financement à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau. La création de haie peut avoir également un rôle de "protection" des chemins communaux : réduction du ruissellement et ces apports de matériaux des champs (sable, boue, ...), limiter la formation de congère, ... Dans ce cas, le SIABH peut monter un projet après accord du propriétaire du terrain, si parcelle privée, et dans ce cas le SIABH demande une participation de 10 % au coût des dépenses externes (achat plants, protection, tuteur) auprès du propriétaire privé.

Le SIABH a fait le choix de produire une partie de ses besoins en plants (7200 plants maxi) en créant une pépinière. Les plants restants seront produits à partir de graines récoltées localement par un pépiniériste de Beaurepaire, d'autres seront achetés.

Projet de création d'une mare avec le SIVOS Haute Herbasse. Question posées : prolifération de moustiques ?

Coût : 579 000 €, reste à charge pour le syndicat 173 700 €

L'entretien des haies serait à la charge du syndicat, après entente avec les privés.

Réunion le 6 novembre avec les agriculteurs.

Approbation du PV du Conseil municipal du 11 septembre 2023 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 11/09/2023.

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, présents approuve ce PV.

Ordre du jour :

| | Délib N° | Objet |
|----------|-----------------|--|
| 1 | 24-2023 | Approbation du devis pour le changement de la porte d'entrée et les fenêtres de la mairie et demande de subvention |
| 2 | 25-2023 | Demande d'aide financière au SDED pour le changement de la porte d'entrée et les fenêtres de la mairie |
| 3 | 26-2023 | Convention d'autorisation de passage de canalisations |
| 4 | 27-2023 | Subvention à Action Santé Haute Herbasse : délibération 11-2023 à annuler et reporter |
| 5 | 28-2023 | Sollicitations pour le Maroc, Restos de cœur et Mémoire de la Drôme |
| 6 | | Informations diverses |

1- Délibération N°24 -2023 : Approbation du devis pour le changement de la porte d'entrée et les fenêtres de la mairie et demande de subvention

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise PROSTYL pour le remplacement de la porte et des deux fenêtres de la Mairie

- Porte : 1962,12 € HT
- Fenêtres : 3 x 714 € HT soit 2142 € HT
- Evacuation des déchets : 213 € HT
- Pose de l'ensemble : 900 € HT

Echanges :

Pour la porte la subvention sera de 80 % (20% SDED et 60% du département)

Pour les fenêtres, la subvention ne sera que de 70% du département si l'entreprise n'arrive pas à rentrer dans les critères du SDED.

Un contrôle aléatoire des portes et portes fenêtres posées à la maison Thomé a été effectué fin août

| Pour | Contre | Abs | Sens du vote |
|-------------|---------------|------------|--|
| 10 | 0 | 0 | Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal : - Accepte le devis de l'entreprise PROSTYL d'un montant total de 5046,72 € HT soit 6056,06 € TTC - Autorise Madame Le Maire à demander la subvention au Conseil départemental |

2- Délibération N°25 -2023 : Demande d'aide financière au SDED pour le changement de la porte d'entrée et les fenêtres de la mairie

| Pour | Contre | Abs | Sens du vote |
|-------------|---------------|------------|---|
| 10 | 0 | 0 | Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, - AUTORISE Madame Le Maire à demander l'aide financière au SDED correspondant à 20 % du montant HT. |

3- Délibération N°26 -2023 : Convention de servitude de passage de canalisations :

Mme le Maire explique qu'en juin, elle a été sollicitée par 2 agriculteurs, qui souhaitent drainer des terrains situés le long du chemin des Brosses et récupérer ainsi l'eau pour leur exploitation. L'enfouissement, sous le chemin n°29, de canalisations et d'un regard étant nécessaire, Madame le Maire propose de signer une convention d'autorisation de passage de canalisations entre la commune représentée par son Maire et chacun des deux agriculteurs concernés.

Lecture de ces conventions qui ont été envoyées à chaque conseiller et présentation des plans annexés à ces conventions.

Echanges :

Présentation du plan et lecture de la convention. Remarque d'un conseiller sur le fait que le démarrage des travaux ait eu lieu avant la signature de cette convention.

| Pour | Contre | Abs | Sens du vote |
|------|--------|-----|--|
| 10 | 0 | 0 | Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, - AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention de servitude de passage de canalisations avec les deux agriculteurs. |

4- Délibération N°27 -2023 : Subvention à Action Santé Haute Herbasse : délibération 11-2023 à annuler et reporter

Mme le Maire propose d'annuler la délibération 11-2023 en date du 3 avril 2023 par laquelle la commune attribue une subvention de 237 € à l'association Santé en Haute Herbasse.

- ADMR : 229,00 € (0,50 € / hab + 150 €)
- SANTE HTE HERBASSE (convention): 237,00 €
- COMITE D'ANIMATION : 150,00 €
- ACCA : 150,00 €
- Club 3° AGE : 150,00 €
- BIB des 4 (suivant convention) : 395,00 € (2,50 €/hab)
- ABRICOT 85,00 €

Soit un total de subvention de **1396 €**

Mme le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec l'association Action Santé Haute Herbasse (délibération 8-2023 en date du 13 mars 2023) dans laquelle il est stipulé que la commune versera une subvention de 1,70 € /habitant soit $1,70 \times 158 = 268,60$ €.

| Pour | Contre | Abs | Sens du vote |
|------|--------|-----|--|
| 10 | 0 | 0 | Adopté à l'unanimité Après en avoir délibéré, considérant que ces propositions sont en conformité avec le vote du budget prévisionnel, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• ADMR : 229,00 € (0,50 € / hab + 150 €)• SANTE HTE HERBASSE (convention) : 269,00 € (1,70 € /hab)• COMITE D'ANIMATION : 150,00 €• ACCA : 150,00 €• Club 3° AGE : 150,00 €• BIB des 4 (convention) : 395,00 € (2,50 €/hab)• ABRICOT 85,00 € Soit un total de subvention de 1428 € Et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération. |

5 - Délibération N°27 -2023 : Sollicitations pour le Maroc, Restos de cœur et Mémoire de la Drôme

Echanges :

Total des subventions votées au budget 2023 : 1700 €

Déjà attribué 1577 €

- Maroc : une somme dérisoire serait négligeable pour cette structure.
- Restos du cœur : le don en nature, annuel, attribué au CCAS sera augmenté de 70 €
- Mémoire de la Drôme : 50 €

| Pour | Contre | Abs | Sens du vote |
|------|--------|-----|--|
| 10 | 0 | 0 | Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, décide d'attribuer 50 € de subvention à l'association « Mémoire de la Drôme » - AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération. |

6 - Informations diverses

Dégâts salle communale suite à l'orage du 25 août 2023 :

- Une expertise des dégâts de l'orthophoniste a été faite le 26 septembre.
- Expertise le 25 octobre à 13h par l'expert mandaté par GROUPAMA.

Travaux en cours

- L'entretien des fossés et chemin :

Le chemin du piquet a été fortement dégradé lors des derniers orages. Une intervention rapide était nécessaire. L'entreprise LAGUT a refait la saignée du chemin de la croix rouge et remis ce chemin en état.
Descente du cimetière : le fossé a été curé mais il faut trouver une solution pour gérer et répartir l'eau de façon pérenne.

Chemin de la plaine : les saignées ont été refaites.

Chemin de l'Herbasse : le fossé a été curé sur une portion et des saignées ont été réalisées pour assainir le chemin.

- Débroussaillage par l'entreprise DOCHIER (chemin de la plaine, chemin de Berthalinière, chemin des Varnières, Chemin en dessous du village, chemin du Voisel, chemin au-dessus du lotissement)

Gougronnage du chemin TRESSE, le talus a été « cassé » et le chemin profilé de façon à renvoyer l'eau dans le ruisseau

- L'entreprise « Toutclot » a commencé ce matin les clotûres de la maison Thomé

- Le volet roulant du l'appartement de M. REY ne fonctionne toujours pas. L'entreprise initiale proposait de changer le volet pour un montant de 2100€. L'entreprise PROSTYL va changer le moteur pour un montant de 340 €, le devis a été signé.

Loi APER concernant l'accélération de la production d'énergie renouvelable :

La visioconférence étant saturée, personne n'a pu y assister. Une réunion est prévue à Valence, par l'agglomération, le 11 octobre. La commune devra prévoir des zones susceptibles de recevoir des équipements. Le problème sera abordé au prochain conseil municipal.

Loi ZAN : Zéro Artificialisation Nette. Les documents émanant du SCOT et de l'association des Maires seront envoyés à chaque conseiller.

Règlement d'utilisation de la salle associative :

La salle est utilisée assez régulièrement, il est souhaitable d'afficher à l'intérieur un règlement précisant ce qui doit être fait après utilisation. Le document a été relu et complété. Mme le Maire prendra un arrêté et ce document sera affiché dans la salle.

Offre KOESIO

Le photocopieur a 10 ans, les pièces détachées n'existent plus. La proposition est présentée au conseil municipal. Une décision sera prise en Mars.

SIEH :

Nouveau bureau suite aux élections à Génissieux. M. LUNEL (maire de St Paul les Romans) est l'actuel président, Les vices présidents sont M. BONNET (maire d'Arthemonay), M. BARRY (maire de St Christophe et le Laris), et M. MONNET (conseiller municipal à Crépol).

SIVU :

Les travaux d'extension démarrent dans un mois. La part de St Laurent d'Onay est de 6 500 € qui pourra être versée en une seule fois.

Le département octroie 17 541 € (taxe additionnelle) + 1 894 € (taxe professionnelle) à la commune.

Prime du pouvoir d'achat : 800 € qu'il est possible de verser en plus aux salariés.

La prime RIFSEP en fonction des tâches qu'effectuent les agents serait peut être plus adaptée.

Les peupliers le long du fossé situé entre la route de Miribel et la route de la Plaine appartiennent à la commune. Il faut les enlever pour des questions de sécurité. Voir avec les agriculteurs de la commune susceptibles d'être intéressés.

Fibre : Certaines maisons du village sont éligibles mais ne peuvent pas être branchées pour un problème technique.

Nichoirs pour la chouette effraie dans le clocher. En cas de problèmes importants de déjections, l'équipement pourra être enlevé.

La séance est levée à 22h30

Le PV du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été approuvé lors du conseil municipal du 27/11/23

Le Maire,
Nadine CHEVROL

Le secrétaire de séance
Françoise MARCON



